CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

63e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 3 au 7 juin 2024

**SC63 Doc.17.1**

**Communication, renforcement des capacités, éducation,
sensibilisation et participation (CESP) :**

**Rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à :

i. prendre note du présent rapport du Président du Groupe de surveillance des activités de CESP ; et

ii. donner des orientations sur le processus d’actualisation du logo de la Convention sur les zones humides.

**Contexte**

1. Ce rapport du Président donne une vue d’ensemble des travaux menés par le Groupe de surveillance des activités de CESP depuis la 62e réunion du Comité permanent.

**Travaux menés par le Groupe de surveillance**

2. Le Groupe s’est réuni en ligne le 20 septembre 2023. Lors de cette réunion, il a examiné le plan de travail du Groupe de surveillance des activités de CESP, approuvé par la décision SC62-27, et a pris des mesures en vue d’organiser un webinaire de renforcement des capacités destiné aux praticiens de CESP, d’élaborer une enquête pour guider le développement des ressources de CESP, et de préparer le document sur les futures activités du Groupe de surveillance demandé dans le paragraphe 12 de la Résolution XIV.8.

3. Une autre réunion virtuelle s’est tenue le 6 décembre 2023. Le plan de travail y a été réexaminé, le Secrétariat présentant les commentaires reçus du Groupe de surveillance sur le premier projet de document sur les futures activités du Groupe de surveillance des activités de CESP et le Président présentant l’état d’avancement d’autres aspects du plan de travail. Le Secrétariat a en outre présenté des supports de communication visant à appuyer les activités de sensibilisation lors de la Journée mondiale des zones humides 2024.

4. Au cours de la réunion, le Correspondant national de l’Autriche a présenté une proposition suggérant d’actualiser le logo de la Convention sur les zones humides. L’Autriche et le Secrétariat ont souligné que le logo actuel était soumis à des contraintes fonctionnelles en raison de son format et de sa police de caractères. L’apparence actuelle du logo est considérée comme désuète. Les membres ont reconnu que le Groupe de surveillance des activités de CESP était l’organe le plus compétent au sein de la Convention pour se prononcer sur l’utilité d’une actualisation du logo. Il a été convenu que, dans son rapport à la SC63, le Groupe de surveillance des activités de CESP recommanderait au Comité permanent d’actualiser le logo de la Convention.

5. Le Groupe s’est de nouveau réuni le 6 février 2024 pour examiner la mise en œuvre du plan de travail et, notamment, pour discuter des résultats et des enseignements tirés de la Journée mondiale des zones humides 2024. Les membres du Groupe ont fait part de leurs expériences et partagé leurs suggestions pour améliorer l’impact de cette manifestation dans les années à venir. Le Président a indiqué que le nombre de réponses reçues dans le cadre de l’enquête en ligne visant à guider le développement des ressources de CESP était décevant et a demandé aux membres du Groupe de prendre des mesures pour diffuser l’enquête davantage et stimuler la participation. Le Groupe a discuté du webinaire de renforcement des capacités proposé à l’intention des praticiens de CESP et a convenu du format, de l’ordre du jour et de la date, à savoir le 3 avril 2024.

6. Tout au long de ces réunions, le Groupe d’évaluation scientifique et technique a continué à participer activement, en collaboration avec le Groupe de surveillance des activités de CESP.

7. La prochaine réunion du Groupe est prévue pour le 18 mars 2024. Au cours de celle-ci, les plans du webinaire seront finalisés et d’autres discussions auront lieu sur le développement des ressources de CESP.